



## TERRITOIRE D'ÉNERGIE ISÈRE (TE38) RECRUTE SON/SA

### CHARGE(E) DU CONTRÔLE DES CONCESSIONS ENERGIE (H/F)

DANS LE CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS  
Recrutement par voie de mutation ou par voie contractuelle

#### CONTEXTE

TE38 (Territoire d'Énergie Isère) est un établissement public regroupant la majorité des collectivités iséroises (457 communes, 15 intercommunalités) agissant dans le domaine de l'énergie.

Pour le compte de ses membres, le syndicat réalise des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, modernise et entretient les parcs d'éclairage public. TE38 pilote également ses concessions d'électricité et de gaz ainsi que des marchés groupés de fourniture d'énergie. Enfin, TE38 mène de nombreuses actions en faveur de la transition énergétique (gestion et rénovation énergétique des bâtiments publics, déploiement de bornes de recharge pour véhicules rechargeables et conseils en production d'énergies renouvelables).

Situé en plein cœur de Grenoble (à moins de 5 minutes de la gare, de 2 lignes de tram et des bus), vous rejoindrez une équipe d'une cinquantaine d'agents au service des communes et intercommunalités de l'Isère.

#### MISSIONS PRINCIPALES

Au sein des services techniques de TE38, placé(e) sous l'autorité du chef de service Concessions, vous rejoindrez un service de 2 agents.

Le service Concessions de TE38 est principalement chargé de s'assurer du contrôle de la bonne exécution des contrats de concession qu'il possède pour la gestion des réseaux d'électricité de 492 communes (avec Enedis) et de gaz pour 134 communes (principalement avec GRDF mais aussi Greenalp et Primagaz). Il vérifie ainsi que les concessionnaires respectent leurs engagements en termes d'investissement et de qualité du service aux usagers. Il assure également un contrôle financier à la fois sur les dépenses et recettes des concessionnaires. Ces contrôles sont réalisés tout au long de l'année mais aussi à travers plusieurs temps forts que sont les audits et la restitution des Comptes Rendus Annuels du Concessionnaire. Chaque année, le service rend compte aux élus de TE38 du bilan de ses contrôles de l'année à travers un rapport de contrôle. Le service concession assure également un rôle de coordinateur du marché des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte des syndicats de la région Auvergne Rhône Alpes.

En tant que chargé du contrôle des concessions, vous serez en charge de :

- l'organisation et du suivi des audits de contrôle annuel des contrats de concession d'électricité et de gaz de TE38 réalisés avec l'assistance de cabinets spécialisés :

- Définition du planning d'intervention des auditeurs avec les concessionnaires, rédaction des ordres de service en application du marché des prestations,)
  - Pilotage des prestataires spécialisés en lien avec le chef de service
  - Participations aux réunions avec les concessionnaires
  - Soutien à la rédaction des comptes rendus
- L'analyse des comptes rendu annuel d'activité des concessionnaires électricité et gaz :
    - Vérification de la production des données du CRAC (compte rendu annuel d'activité des concessionnaires) en conformité avec les textes réglementaires et le cahier des charges
    - Suivi d'indicateurs financiers sur les concessions
    - La rédaction des rapports de contrôle des délégataires par l'exploitation des résultats des audits annuels et formulation de recommandations d'amélioration aux concessionnaires.
  - La gestion du marché relatif au groupement d'achat des prestations de contrôle pour le compte des syndicats de TEARA
    - Recensement des besoins annuels des membres du groupement d'achat, rédaction des bons de commande, analyse des offres du marché des prestations de contrôle lors du renouvellement du marché de prestation de contrôle
    - Organisation de la restitution régionale des missions pour le compte de TEARA (Territoire d'énergie Auvergne Rhône Alpes

#### Autres missions

- Participation à l'organisation (biennal ou triennal) des journées de sensibilisation à la sécurité gaz de TE38 à destination des élus et des entreprises
- Electricité : Compléter les informations de valorisation des chantiers TE38, restitution des écarts de valorisations avec les coûts réels. Suivi des tarifs des DSP gaz
- Soutien au chef de service pour les dossiers de contrôle continu des concessionnaires
- Rédaction des courriers de réponse collectivités, concessionnaires etc.

## FORMATION, COMPÉTENCES & QUALITÉS

### Compétences :

- Le domaine des concessions d'énergie électrique et gazière ou des délégations de service public fait partie de vos connaissances ;
- Vous êtes sensible à la qualité du service public et vous avez envie de travailler au service des communes et intercommunalités ou vous connaissez déjà bien le fonctionnement des collectivités locales ;
- Capacités de communication ;
- Maîtrise de l'environnement Office (Word, Power Point et Excel)
- Permis B souhaité

### Qualités :

- Rigueur, sens de l'organisation du travail et de la synthèse
- Capacité d'analyse
- Bon relationnel pour un travail en équipe
- Dynamisme

- Disponibilité
- Autonomie et précision
- Capacité d'adaptation et d'anticipation
- Reporting, force de proposition
- Discrétion

## RÉMUNÉRATION

- Rémunération sur la base statutaire,
- Régime indemnitaire évolutif et complément indemnitaire variable
- Avantages sociaux suivants : Chèques-Déjeuner, participation à la mutuelle complémentaire et prévoyance, adhésion possible COS38
- Le poste est basé à Grenoble rue Pierre Semard et est éligible au télétravail 1 jour par semaine
- 27 jours de RTT (si option semaine de 40h)
- Prise de poste : dès que possible
- Poste à plein temps

## DÉLAIS

**Dossier de candidature avec CV et lettre de motivation à adresser par mail ou par courrier à Sandrine JEAN - Responsable RH - [sjean@te38.fr](mailto:sjean@te38.fr)**

Informations complémentaires auprès de Bruno VIORNERY, responsable du service Concessions, au 04.76.03.19.20

**Lieu de travail : 27, rue Pierre Sépard - 38000 GRENOBLE**

### **Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.